

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 20 février 2024

> *Pôle de Buchy* > Siège social  
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **84**

En exercice : **84**

Titulaires présents : **42**

Suppléants présents : **6**

Pouvoirs : **13**

Nombre de votants : **61**

Numéro  
**2024-02-20-005**

Point de l'ordre du jour  
**6**

Objet  
**Administration Générale  
– Ressources Humaines –  
Tableau des effectifs.**

Date de convocation  
**12 février 2024**

Affichage de la convocation  
**12 février 2024**

Rapporteur  
**Monsieur BOUTET**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 février à 18 heures, se sont réunis à la salle polyvalente de Roumare sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Xavier BERTRAM** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Titulaires présents :

M. FOUCAULT Yves, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. SOLER Laurent, M. BOUCHER Bruno, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. GUTIERREZ Denis, Mme THIERRY Nathalie, M. DEHAIS Jean-Jacques, M. HOUEL Dominique, M. GUEVILLE Roland, M. LEMETAIS Dany, Mme BAILLEUX Colette, M. OCTAU Nicolas, Mme LECAUDE Fabienne, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. VANDERPERT Thierry, M. BERTRAM Xavier, M. PETIT Jacques, M. SAILLARD Lionel, M. POISSANT Christian, Mme CLABAUT Anne-Sophie, M. BONHOMME Patrice, M. TAILLEUR Romain, M. MARMORAT Philippe, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme FAKIR Valérie, Mme LELIEVRE Josiane, M. COUILLER Jean-Paul, M. HOGUET Christophe, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. LOISEL Yves, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. BURETTE Alain, M. NIEL Jacques, M. NION Patrice, M. OTERO Fabrice

### Suppléants présents :

Mme JEGAT Annie, M. GRISEL Christophe, Mme DONCKELE Chantal, M. TORCHY Didier, M. LEFORT Daniel, Mme LÉBOULANGER Véronique

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. PICARD Philippe a donné pouvoir à Mme FOURNEAUX Béatrice  
M. TIHI Frédéric a donné pouvoir à M. SOLER Laurent  
M. CHAUVET Patrick a donné pouvoir à M. HERBET Eric  
M. ALIX Dominique a donné pouvoir à Mme VERHAEGUE Fabienne  
Mme COOL Frédérique a donné pouvoir à M. AGUADO Anthony  
M. CORDIER Julien a donné pouvoir à M. LEMETAIS Dany  
M. GOSSE Emmanuel a donné pouvoir à M. CARPENTIER Jean- Pierre  
Mme AUTIN Christèle a donné pouvoir à Mme CLABAUT Anne-Sophie  
Mme DUCHESNE Stéphanie a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice  
M. SAGOT Pascal a donné pouvoir à M. LESELLIER Paul  
M. ROLLINI André a donné pouvoir à Mme FAKIR Valérie  
Mme BASTIEGE Brigitte a donné pouvoir à M. NIEL Jacques  
M. MOLMY Georges a donné pouvoir à M. LEGER Bruno

### Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. NAVE Alain, M. de LAMAZE Edouard, Mme DURAME Delphine, M. LÉBOUCHER Denis, M. VINCENT Philippe, Mme STIENNE Sylvie, Mme BOURGUIGNON Sandrine, M. CAJOT Norbert, M. DU MESNIL François-Régis, M. GAMELIN Fabrice, M. LÉLOUARD Patrick, Mme DOUILLET Jasmine, M. GRENTE Manuel, M. RENARD Guillaume, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, M. VALLEE Patrick, M. POYEN Jean-Luc, M. EDDE Jean-Marie, Mme LAMBARD Stéphanie, M. LANGLOIS Thierry, Mme HUBERT Sabrina, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. CORBILLON Bernard, M. AVENEL Éric, M. DELNOTT François, M. FOULDRIN Gaël, M. DUPUIS François

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Jacques BOUTET, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, qui informe l'assemblée que des évolutions statutaires sont intervenues nécessitant la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Communautaire est donc amené à prendre connaissance du nouveau tableau des effectifs.

Vu

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;
- ✓ Le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;
- ✓ Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- ✓ Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 08 mars 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2016 modifié portant sur les statuts de la CCICV ;
- ✓ L'avis du Comité Social Territorial en date du 24 janvier 2024 ;

Considérant

- ✓ Qu'il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification d'un poste.


Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

## Délibération

Après en avoir pris connaissance et débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Nombre de votants	61
Votes pour	61
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le Secrétaire de séance



Xavier BERTRAM

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)